



Renseignements délai de prescription

Par **Christelle tirl**, le **30/03/2017 à 10:38**

Bonjour suite à la perte de mon emploi je ne pouvais plus payer mon crédit. Un an après la société ma envoyé un huissier avec lequel j'ai payé 210 euros pendant 1 an aujourd'hui je suis de nouveau sans emploi avec 3 enfants et pour seul salaire celui de mon conjoint. Je viens d'entendre parler du délai de prescription comment savoir si je suis dans ce délai ? A partir de quand débute til à la date de non paiement de l'huissier ou de la société !?

Par **Visiteur**, le **30/03/2017 à 16:30**

Bonjour,
délai de prescription ? Pour un crédit on parle de forclusion. En fait la forclusion intervient au bout de 2 ans après le premier incident de paiement si votre créancier ne vous a pas attaqué en justice. Un huissier seul ne peut rien ! En réglant ce que vous devez vous avez retardé cette forclusion. Tout dépend des dates.